

Europe et non-marchand, une histoire bien belge

Un important secteur non marchand s'est développé en Belgique au fil des ans. Mais son caractère non lucratif est mis en péril par la logique de marchandisation de l'Union européenne.

La Belgique a utilisé comme nulle part ailleurs le modèle européen où l'Etat garde un rôle primordial, tout en permettant à l'initiative associative de se développer. Dans notre pays, un nombre considérable d'associations assurent des services au public. Le processus est le suivant: une initiative identifie un besoin social et y répond pendant un certain temps de façon autonome. Ensuite, elle interpelle l'autorité publique. Celle-ci reconnaît le bien-fondé de l'initiative et accepte de la subsidier, sous certaines conditions (nombre et qualification du personnel, locaux, qualité du service, etc.). Elle en assure alors le contrôle (inspection).

Services délégués

C'est ainsi qu'est né et s'est développé le secteur non marchand qui assure au public une série de services, délégués par l'Etat, à côté de services publics que l'Etat assure lui-même (soins de santé, aide à la jeunesse, aide aux familles et aux personnes âgées, accueil de l'enfance, réinsertion des personnes en difficulté, etc.).

Dans cette situation belgo-belge, l'Union européenne (UE) est arrivée avec ses principes fondateurs: libre circulation, libre installation et libre concurrence. C'est la règle générale mais elle souffre des exceptions. Tout le monde se souvient des débats sur la «directive services» (ex-Bolkestein) et du fameux «plombier polonais». L'UE reconnaît clairement que chaque Etat peut assurer comme il l'entend un certain nombre de fonctions, par exemple l'armée, la police, etc. Mais pour de nombreux autres services, et notamment pour les «services économiques d'intérêt général» (comme les chemins de fer, la poste, la télévision, l'énergie ou l'eau), il a fallu laisser de la place aux opérateurs privés. Ceux-ci sont essentiellement à la recherche de gains faciles par la sélection des parts les plus rentables du marché...

Au milieu du gué

Enfin, il y a les «services sociaux d'intérêt général» (comme la santé et l'enseignement) dont, en Belgique, une part importante est assurée par le secteur non marchand; ceux-là se trouvent au milieu du gué. En effet, il n'existe toujours pas de texte européen clair à leur propos, mais la Cour de justice européenne, par ses décisions successives, crée progressivement une jurisprudence qui s'impose de plus en plus comme la règle. Celle-ci considère de plus en plus que l'Etat ne peut pas réserver le «marché» du service au public aux seuls opérateurs publics ou non marchands. Pour l'instant, dans certains secteurs (les hôpitaux, les mutuelles, l'aide à la jeunesse, ...), l'Etat belge arrive à maintenir ce caractère non marchand de principe; mais pour combien de temps encore? C'est un combat d'autant plus difficile que les partis de droite ont la volonté manifeste d'ouvrir ces services au secteur à but lucratif. En voici quelques exemples.

Maisons de repos et maisons d'enfants

A Bruxelles et en Wallonie, plus de la moitié des lits des maisons de repos (et de soins) pour personnes âgées sont désormais exploités par le secteur à but lucratif. Bien plus, la plupart des nouveaux moyens apportés par l'Etat dans ce domaine vont au secteur marchand! On a vu ainsi de gros holdings internationaux racheter à tour de bras les maisons de repos, si bien qu'aujourd'hui certains atteignent

plus de 2.000 lits en Belgique, et parfois plus de 5.000 en Europe. Ils sont désormais de taille à imposer à la politique leur conduite, avec l'aide de l'Europe.

Dans le secteur de la petite enfance, les maisons d'enfants à but lucratif pratiquent des tarifs inaccessibles pour la plupart des parents. Mais elles voudraient bénéficier de dérogations, en matière de normes de personnel – et que deviendra la qualité de l'accueil? – et de barème du personnel. Tout le secteur s'y oppose, mais la ministre de l'Emploi semble prêter une oreille attentive à leurs plaintes. Et la députée libérale Florence Reuter y voit une occasion rêvée de libéraliser la société.

Le système des titres-services s'est développé et amplifié dans certains secteurs. L'argent ne finance plus les services mais il va à l'utilisateur qui paie alors, lui-même, le prix coûtant. C'est évidemment la meilleure façon de préparer le terrain pour appliquer le principe européen de libre concurrence et ouvrir grand la porte aux opérateurs à but lucratif. En effet, de quel droit l'Etat pourra-t-il imposer un opérateur non marchand si le «client» paie le prix plein et préfère un opérateur privé?... La ministre Milquet continue d'ailleurs à défendre l'idée des titres-services dans le secteur extrascolaire contre l'avis de tout le secteur. Et dans le secteur de la formation d'adultes (éducation permanente, insertion socioprofessionnelle), les entreprises d'insertion ont interpellé l'Etat pour réclamer leur part du marché sur base de la réglementation européenne.

Il est donc urgent que l'UE remette à l'honneur ses valeurs originelles: la solidarité, la protection sociale, la recherche d'émancipation du citoyen. Elle doit mettre l'économie au service de la société et non l'inverse, en protégeant les services sociaux et de santé des appétits de certains. C'est l'un des éléments fondateurs d'une véritable Europe sociale. En juin 2009, chacun aura l'occasion de soutenir cet objectif en votant pour des représentants au Parlement européen qui partagent ces valeurs.

✪ Yves Hellendorf, Centrale nationale des employés (CNE)



A Bruxelles et en Wallonie, plus de la moitié des lits des maisons de repos et de soins pour personnes âgées sont exploités par le secteur marchand.

Le gardiennage exclu de la «directive services»

Lorsqu'en 2004, la Commission européenne adopte la proposition de directive sur les «services dans le marché intérieur», l'ensemble des partenaires du secteur du gardiennage réagit vigoureusement. En cas d'adoption telle quelle, la directive aurait effectivement eu un impact non négligeable sur le secteur de la sécurité privée. Voyons pourquoi.

Pour rappel, le secteur de la sécurité privée en Belgique est régi par des lois et réglementations nationales strictes, destinées à garantir un haut niveau de qualité et de professionnalisme. C'est ainsi que seules les entreprises autorisées peuvent fournir des services de sécurité, que les agents de gardiennage doivent suivre une formation et être habilités par le ministère de l'Intérieur, et que les procédures d'intervention sont réglées strictement.

Risque énorme

L'ouverture des marchés de la sécurité privée à des entreprises de pays tiers, sans réelle réglementation ou avec une réglementation offrant moins de garanties que celle applicable en Belgique, aurait donc amené sur le terrain

des agents peu ou pas formés, au profil parfois très éloigné des exigences élémentaires de professionnalisme et d'éthique personnelle. Cela aurait donc constitué un énorme risque pour la survie du secteur en Belgique et dans l'Europe entière. Risque renforcé à la lumière du sentiment d'insécurité croissant, de la tendance générale de transférer au secteur de la sécurité privée de plus en plus de tâches de sécurité publique, et de l'entrée à l'époque dans l'Union européenne de dix nouveaux Etats membres dans lesquels le secteur de la sécurité privée devait encore passer par une phase d'assainissement.

Avec l'aide des organisations syndicales européennes et soutenue par les représentants des employeurs, la CSC-Alimentation et services, qui a le gardiennage dans ses attributions, s'est donc battue pour sensibiliser l'ensemble de la classe politique à la nécessité de faire sortir la sécurité privée du champ d'application de la directive européenne, ou essayer qu'une série d'exceptions fondamentales soient prévues. Avec succès puisque dans la version adoptée en décembre 2006 par le Parlement européen, les services de sécurité privée étaient clairement exclus de la portée de la directive.

✪ Philippe Yerna, CSC-Alimentation et services

De plus en plus d'enseignants victimes du stress

La directive-cadre européenne sur la sécurité et la santé au travail concerne aussi les enseignants qui, en Belgique comme ailleurs, réclament de meilleures conditions de travail.

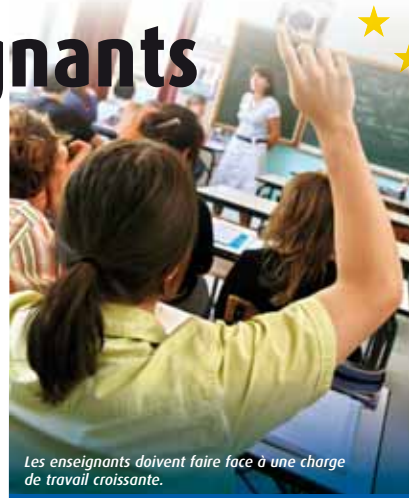
Ce n'est pas un hasard si les enseignants européens constituaient la délégation sectorielle la plus importante de l'«euromanif» de Ljubljana (Slovénie), en avril dernier. En effet, l'appel lancé par la Confédération européenne des syndicats (CES) pour revendiquer des conditions de vie correctes pour tous les travailleurs les concerne tout particulièrement. Les personnels de l'enseignement – comme tous les travailleurs du secteur public – sont directement affectés par les conséquences de la crise financière: retard dans l'évolution des salaires par rapport au secteur privé, restructuration et marchandisation des services, affaiblissement des ressources consacrées à la recherche en matière d'éducation et à la formation des enseignants... Mais, bien au-delà des problématiques salariales, ce sont surtout de meilleures conditions de travail qu'ils réclament. Ceci passe obligatoirement par un effort substantiel de financement du secteur.

La directive-cadre européenne sur la santé et la sécurité au travail établit l'obligation générale pour l'employeur d'assurer la santé et la sécurité des travailleurs dans tous les

aspects liés au travail. Or l'enseignement est assurément l'une des professions les plus touchées par le stress lié au travail: les enseignants doivent faire face à une charge de travail croissante, à une surcharge due aux nombreux rôles qu'ils doivent assumer, à une augmentation du nombre d'élèves par classe, aux comportements inacceptables qu'adoptent de plus en plus d'élèves et au manque d'appui des parents. De plus, le nombre toujours plus élevé d'enfants ayant des besoins spécifiques et d'enfants issus de l'immigration nécessitent des formations supplémentaires pour des prises en charge différenciées, ainsi que des moyens pédagogiques appropriés.

Moyens insuffisants

Ce sont quelques-uns des éléments identifiés dans plusieurs pays européens comme des facteurs d'augmentation des maladies liées au stress dans le monde de l'enseignement. L'insuffisance flagrante des moyens de l'école pour remédier à ces situations démontre, s'il en est encore besoin, la



Les enseignants doivent faire face à une charge de travail croissante.

nécessaire implication des gouvernements de chaque Etat membre et le besoin d'un relèvement de leurs subventions respectives.

Aujourd'hui, des réponses syndicales fortes et communes au niveau européen sont donc bien nécessaires pour relever ces défis. Elles sont indispensables aussi pour protéger des services publics de qualité et accessibles à tous, et valoriser leurs personnels. Le mouvement syndical européen a un rôle important à jouer en ce sens, même si l'essentiel de l'action sociale se déroule au niveau national.

★ Jacqueline Pirard, CSC-Enseignement

Cet article a été rédigé sur base d'informations tirées des publications de l'IE/CSEE.

Repos des routiers: une question de sécurité

Lorsque le stress et la fatigue gagnent un chauffeur, il devient un danger pour lui-même et pour les autres usagers de la route. Il se doit donc de ne pas dépasser un certain nombre d'heures de travail.

Mais lorsque les autorités veulent légiférer dans ce domaine, les logiques liées à la concurrence, au profit et à la compétitivité refont immédiatement surface. La sécurité routière et l'environnement passent alors au second plan.

En 2002, le Parlement européen et le Conseil de l'Union européenne ont émis une directive qui règle le temps de travail des activités de transport routier⁽¹⁾. Problème: celle-ci n'inclut pas les chauffeurs indépendants. En octobre 2008, le Parlement européen s'est enfin décidé à adopter une résolution qui demande d'inclure les travailleurs indépendants dans cette directive.

Qui est indépendant?

En réponse, la Commission européenne a proposé une modification qui vise à inclure les «faux indépendants» dans la directive et à laisser sur le bas-côté les conducteurs indépendants. D'après la Commission, un «faux indépendant» est un chauffeur indépendant qui n'a qu'un client et qui ne peut pas organiser son travail tout seul. La Commission européenne veut que tout «faux indépendant» respecte la «directive temps de travail». Elle déclare que cela n'entraînera pas de coûts supplémentaires pour le budget communautaire, ni de charges administratives pour les Etats membres. La CSC-Transcom est convaincue du contraire.

Comment en effet les autorités vont-elles pouvoir contrôler qui est indépendant et qui ne l'est pas? Il faut savoir qu'un indépendant peut rouler jusqu'à 86 heures par semaine – si son véhicule pèse plus de 3,5 tonnes – tandis qu'un salarié est limité à 48 heures par semaine. Trente-huit heures de différence, ça n'est pas négligeable...

Si un travailleur belge est déclaré «faux indépendant», il devient ouvrier. Ce qui suppose un engagement par un employeur et un contrat de travail. Cela va engendrer des coûts supplémentaires comme les cotisations sociales.

Son employeur sera-t-il disposé à l'engager? Lui rachètera-t-il son véhicule et éventuellement les dettes qui vont avec? Et que se passera-t-il si une personne déclarée «faux indépendant» conclut des contrats avec d'autres clients? Redevra-t-elle indépendante?

Prochains mois cruciaux

Beaucoup de questions restent sans réponse face à cette proposition difficilement applicable et qui va entraîner d'énormes coûts supplémentaires et une augmentation des charges administratives. En Belgique, il y a des milliers d'indépendants. En Europe, des centaines de milliers. Dans certains pays, les indépendants représentent jusqu'à 70% de l'ensemble du transport routier. Que faire alors?

Dans la résolution, il y avait une proposition d'inclure les indépendants à partir du 23 mars 2009 ainsi qu'une définition du conducteur indépendant, ce qui laissait la possibilité à chaque Etat membre à s'attaquer aux «faux indépendants».

Les prochains mois seront donc cruciaux pour les chauffeurs routiers et pour tous les citoyens européens, en termes de sécurité routière et de développement durable. L'«European transport workers federation» (ETF), qui représente toutes les organisations syndicales des travailleurs du transport, aura un rôle important à jouer.

Les enjeux liés à cette directive sont capitaux car si tous les conducteurs professionnels ne sont pas obligés de respecter la directive sur le temps de travail, on se trouve alors face à une insécurité croissante, un dumping social et une concurrence déloyale dans un secteur qui a surtout besoin de sécurité, de bonnes conditions de travail et d'une concurrence équitable.

★ Roberto Parillo, CSC-Transcom



(1) Directive 2002/15/CE du Parlement européen et du Conseil du 11 mars 2002 relative à l'aménagement du temps de travail des personnes exécutant des activités mobiles de transport routier.

Défendre les droits des travailleurs migrants

Sur les chantiers de construction, l'arrivée de travailleurs des nouveaux Etats membres a entraîné des pratiques à la limite de la légalité, voire franchement frauduleuses. La CSC-Bâtiment et industrie a adapté ses services pour faire respecter les conventions du secteur et éviter le dumping social.

L'élargissement de l'Europe a un impact important sur l'évolution des secteurs suivis par la CSC-Bâtiment et industrie (CSC-BI), en particulier celui du bâtiment. Dans ce secteur, les industries peuvent délocaliser mais ce sont les travailleurs qui migrent. Ainsi, notre pays a vu arriver sur ses chantiers différentes vagues de travailleurs étrangers: quand l'Espagne et le Portugal sont devenues membres de l'Union européenne (UE), des travailleurs de ces pays sont arrivés chez nous et, plus récemment, cela a été le cas de travailleurs polonais ou roumains.

Avec la création du «grand marché», la libre circulation est devenue à ce point normale pour les citoyens européens qu'ils n'ont plus guère conscience de passer des frontières lorsqu'ils voyagent en France, en Italie ou en Espagne. Mais en matière sociale, cette liberté a des conséquences importantes: dans une Europe sans harmonisation sociale approfondie, le dumping social et la concurrence déloyale sont bien souvent les effets pervers de la liberté de circulation.

Mesures transitoires

Traditionnellement, la distinction est faite entre la libre circulation des travailleurs et la libre circulation des services. Cette distinction s'est manifestée de manière particulièrement nette lors des deux derniers élargissements de l'UE: en 2004 avec l'entrée de dix nouveaux Etats membres dont la Pologne, la Tchéquie, etc.; puis en 2007 lors de l'adhésion de la Bulgarie et de la Roumanie. Des mesures transitoires ont été prises pour limiter la libre circulation des travailleurs issus de ces pays, tandis que les services (indépendants, entreprises) pouvaient circuler librement. Concrètement, les travailleurs de ces pays doivent obtenir un permis de travail pour se faire engager sous contrat de travail belge. Il existe toutefois des facilités pour les métiers en pénurie.

Les restrictions pour les travailleurs de ces pays subiront jusqu'au 1^{er} mai 2009, mais les entreprises et

les indépendants, eux, viennent librement travailler en sous-traitance en Belgique depuis 2004. Ainsi, chaque mois, plusieurs milliers de travailleurs viennent prester des services en détachement pour leur employeur, polonais ou autres, sur nos chantiers de construction. «Celle liberté de circulation des services a causé de nombreux problèmes, essentiellement en matière de concurrence déloyale», observe la CSC-BI. Elle cite divers exemples problématiques:

- Le détachement de travailleurs est parfois réalisé sous des formes à la limite de la fraude. En cause, l'intervention de toutes sortes d'intermédiaires: bureaux de détachement, «sociétés écrans» sans personnel dans les chaînes de sous-traitance,...

- Le phénomène des faux indépendants a pris de nouvelles proportions: des indépendants déclarés comme tels dans leur pays viennent travailler en Belgique sans que l'on puisse contester leur statut, alors qu'ils sont manifestement dans un lien de salariat vis-à-vis de leur employeur.

Soirées d'information

Certaines entreprises ont joué le jeu plus ou moins loyalement, en tentant d'assurer aux travailleurs de bonnes conditions de travail et de logement. D'autres, par contre, ont tiré abusivement profit de ces nouveaux travailleurs: salaires minima non respectés, durée du travail non respectée, sécurité et hygiène insuffisantes - travailleurs logés dans des baraquements de chantiers non adaptés -, travailleurs non ou mal déclarés. «De plus, il faut compter avec les problèmes de communication et d'organisation du travail sur les chantiers où sont occupés des travailleurs de langues et de cultures diverses», remarque la CSC-BI.

La centrale a donc adapté son action de diverses manières. Elle informe ces travailleurs des conditions de travail auxquelles ils ont droit en travaillant sur le territoire belge, lors de soirées d'information et en distribuant des brochures traduites dans leur langue. Elle essaye aussi

de répondre aux demandes de ces nouveaux publics en organisant des permanences spécifiques.

De plus, la CSC-BI organise ces travailleurs par fédérations, en mettant en place un comité de suivi. Des initiatives, dirigées principalement vers les travailleurs polonais, ont d'ores et déjà été menées à Anvers et, dans une moindre mesure, à Bruxelles. En Région wallonne, Rudy Kowal (à Charleroi) et Pol Gilles (à Liège) ont été chargés par la CSC-BI de développer cette action spécifique en collaboration avec la CSC. En outre, le secteur organise désormais des «formations sécurité» en polonais et en roumain et a réalisé des «brochures sécurité» pour ces travailleurs.

«Nous espérons que, comme lors des périodes précédentes, ces travailleurs pourront être aidés et pourront intégrer notre pays en bénéficiant des mêmes conditions de travail que nos ouvriers. L'enjeu est de taille et fait l'objet d'une attention constante de la commission paritaire du secteur. En effet, sans régulation de cette libre circulation, les conventions collectives de travail (CCT) et le statut du travailleur belge de la construction risquent bien d'être mis à mal», soulignent les responsables de la CSC-BI.

✪ Luc Norga,
CSC-Bâtiment et industrie



Jean-Marc Henrot, délégué CSC au sein de l'entreprise chimique RKW-ACE AG à Renory, près de Liège.

Échanges collègues

Depuis peu, on se parle entre délégués européens de l'entreprise chimique RKW-ACE AG qui a un siège à Renory, près de Liège. Cette entreprise, qui occupe 96 travailleurs, produit des films et feuilles

pour des applications dans le secteur de l'hygiène, ainsi que des produits à usage médical, entre autres les matériaux de fabrication des salopettes en papier-plastique utilisées dans les salles d'opération ou dans les cabines de peinture des garages. Cette entreprise moyenne fait partie d'un groupe de près de 2.000 personnes, implanté en Allemagne, en France, en Espagne, en Finlande, en Suède et en Belgique.

Début 2008, des délégués syndicaux ont été convoqués en Allemagne pour approuver la création de la société anonyme européenne. Le délégué de la CSC-Energie chimie, Jean-Marc Henrot, habitué aux techniques de la négociation, a sauté sur l'opportunité pour réclamer la création d'un conseil d'entreprise européen. Cette demande avait déjà mûri au sein de l'équipe syndicale, mais les délégués n'étaient jamais parvenus à organiser une rencontre entre les délégués du groupe.

Pour Jean-Marc Henrot, il est important de connaître le fonctionnement interne du groupe et les stratégies commerciales. C'est en effet au niveau de l'ensemble du groupe que les choix sont faits en matière de produits, de localisation des productions et d'investissement dans les outils.

Un représentant par entreprise

Cette demande de créer un comité d'entreprise européen a été relayée par les autres représentants syndicaux européens. Un groupe de négociation a été créé et finalement, la direction a accepté en décembre 2008 de mettre en place cette nouvelle instance de concertation.

Cet accord a comme originalité que chaque entreprise a droit à un représentant et que les délégués peuvent faire appel à des experts syndicaux. En outre, des formations



La CSC-Bâtiment et industrie informe les étrangers des conditions de travail auxquelles ils peuvent prétendre en Belgique.

L'acier européen survivra-t-il à la crise?

L'industrie du métal est aux premières loges de la crise. L'acier européen va devoir se battre pour sa survie.

L'industrie du métal subit de plein fouet les effets de la crise et les décisions en cascade des acteurs économiques: ralentissement de la consommation, report ou annulation d'investissements liés à la raréfaction des moyens financiers et au resserrement du crédit. Le marché automobile, le bâtiment, l'électroménager et l'emballage, principaux clients de la sidérurgie, sont parmi les premières victimes d'un ralentissement économique qui étonne par son ampleur et sa brutalité. La concurrence parmi les producteurs de ces biens va s'exacerber. L'acier européen va devoir se battre pour sa survie.

Pour cela, les analystes doivent répondre à une question pressante: s'agit-il d'un sérieux ralentissement conjoncturel ou d'une crise structurelle? En effet, les remèdes à apporter à l'une et à l'autre sont de natures fort différentes, et donner une réponse structurelle à une crise conjoncturelle serait très douloureux pour l'emploi.

L'emploi en jeu

Ainsi, un groupe comme ArcelorMittal a déjà annoncé 6.000 suppressions d'emploi! Doit-il faire le gros dos pendant quelques mois, conserver le savoir-faire de sa main d'œuvre qualifiée et vivre de ses plantureux bénéfices récents? Ou doit-il ramener sa structure à un niveau compatible avec son ambition – très discutable – de maintenir son haut niveau de profit, même si l'économie ralentit? L'emploi de milliers de sidérurgistes européens du groupe dépend de la stratégie qu'il va adopter.

La Fédération européenne des métallurgistes (Fem) a fait savoir à M. Mittal, qu'elle refuse les mesures structurelles en réponse à une crise conjoncturelle et elle préconise des solutions qui permettent de préserver l'avenir de l'entreprise. Les délégués du groupe constatent que la direction a trop tendance à se défaire d'une main-d'œuvre qualifiée, au savoir-faire indispensable, et à privilégier une politique de réduction systématique des coûts basée sans discernement sur un objectif quantitatif, arbitrairement fixé à un milliard de dollars... Les travailleurs n'ont pas l'intention de se laisser faire.

Tous les observateurs s'accordent pour constater le fin d'un cycle de croissance dopé par le crédit et la spéculation, entraînant un arrêt brutal de l'afflux de liquidités et une forte contraction de la demande (environ 2.500 milliards de dollars) au niveau mondial. Quelle que soit leur analyse de la crise, ils recommandent de mettre en œuvre sans tarder des mesures volontaristes pour en atténuer les conséquences. L'intervention des États s'est limitée, dans un premier temps, à garantir un système financier en faillite. Aujourd'hui, les plans de relance se suivent aux niveaux régional, national et européen. Les effets des mesures détaillées dans ces plans sont attendus tantôt pour 2009, tantôt pour 2010 et au-delà.

Le plan de relance de la Commission européenne, par exemple, parle d'un effort temporaire, ciblé, avec effets rapides. Celui de la Région wallonne, en revanche, risque peu de produire beaucoup d'effets à court terme, du moins sous sa forme actuelle, même s'il contient quelques mesures intéressantes.

Plans de relance

Pour des secteurs comme la métallurgie, la rapidité de l'impact des plans de relance sur l'activité dépendra de leur orientation plus ou moins forte vers les biens d'équipements et/ou les biens de consommation. La CSC-Métal sera donc très attentive à leur contenu.

Mais le ralentissement généralisé de l'économie mondiale devrait aussi toucher fortement les pays émergents, dont la Chine, qui constituent l'enjeu majeur de la stratégie de plusieurs aciéristes. En effet, dans les années à venir, la croissance mondiale du marché de l'acier devrait être assurée à plus de 100% par la Chine et les autres pays émergents; aujourd'hui, ils représentent respectivement 34% et 31% du marché mondial de l'acier. Or, en Chine et en Inde, les plans de relance atteignent près de 4% du PIB!



L'acier européen a besoin d'une politique volontariste, orientée vers l'innovation.

fructueux entre européens

seront organisées pour mieux comprendre les enjeux économiques et financiers.

Quand Jean-Marc a présenté cet accord à ses affiliés, au-delà des premiers commentaires amusés sur la qualité de l'accueil en Allemagne, ils ont bien vite compris l'intérêt d'être informés sur ce qui se passe au niveau du groupe et de négocier des accords au niveau européen.

Dans les prochains mois, il pourrait être intéressant de proposer la négociation d'un accord-cadre sur la responsabilité sociale du groupe.

Des échanges bien utiles

En marge de cette négociation, les délégués ont eu l'occasion de partager leurs expériences et de prendre connaissance des conditions de travail dans les autres pays. Ainsi, lorsque les Français, qui étaient payés en-dessous du salaire minimum, ont appris qu'ailleurs les travailleurs du groupe étaient mieux lotis, ils ont revendiqué des améliorations salariales et ont lancé une grève de plusieurs jours avec le soutien des délégués européens.

Par ailleurs, alors que les directions locales annonçaient que les Allemands avaient accepté le retour aux 40 heures, les délégués ont pris connaissance du contenu réel de l'accord sur le temps de travail. Il s'agissait d'un accord temporaire assorti de conditions dont des investissements importants dans les usines situées ailleurs qu'en Allemagne.

Ces deux exemples montrent l'intérêt d'organiser des rencontres entre délégués et de profiter des connaissances des autres. Dans le système allemand, un délégué syndical participe en effet au «directoire» et au «conseil de surveillance». Deux instances inspirées par la cogestion qui permet aux représentants des travailleurs d'être informés de tous les projets de la direction et de tous les comptes de la société.

Si, pour certains, l'Europe est encore très éloignée de la réalité quotidienne, pour les travailleurs de RW-ACE et pour leurs représentants, la concertation sociale a dépassé les frontières. A leur manière, ils construisent une Europe sociale et renforcent le modèle social européen qui est une référence pour les travailleurs du monde entier.

✧ François Laurent, CSC-Energie chimie

L'acier européen a besoin d'une politique européenne volontariste, orientée vers l'innovation et le développement de ses industries. L'accès à des prix concurrentiels aux matières premières, à l'approvisionnement énergétique et à des moyens de transport adaptés est fondamental. Les plans de relance prévoient une part importante d'investissements dans les infrastructures; c'est de nature à aider les sidérurgistes européens à passer le cap de la crise actuelle. Mais la concurrence pour rester sur le marché risque d'être fratricide. La mise en œuvre de politiques industrielles coordonnées est impérative en période de crise. Ce n'est pas gagné d'avance!

L'accent mis sur la dimension verte des investissements doit inciter les acteurs de la filière acier à intégrer ce paramètre dans leur stratégie de production et de recherche. Diverses potentialités existent. Le secteur sidérurgique est très conscient que le changement climatique est l'un des défis les plus importants de ce XXI^e siècle et qu'il doit être rencontré rapidement si l'on veut assurer une vie décente à nos enfants.

Un rôle majeur

L'industrie de base doit poursuivre les efforts déjà entrepris pour réduire ses émissions de CO₂ et mettre tout en œuvre pour limiter au maximum toute forme de pollution. L'Europe vient de comprendre – aidée en cela par une manifestation européenne des sidérurgistes, le 2 décembre 2008 à Bruxelles – qu'elle doit éviter des décisions trop rapides et unilatérales en la matière, parce qu'elles affaiblissent des pans entiers de son économie et occasionnent des déséquilibres flagrants entre les défis sociaux, économiques et environnementaux. Ces trois dimensions sont intimement liées et il faut les gérer de concert.

L'Europe a un rôle majeur à jouer dans ces défis et, face à la crise, ce rôle est encore renforcé. L'Europe est au pied du mur. Elle peut sortir grande de la tourmente si elle arrive à créer une réaction coordonnée et cohérente de ses différentes composantes. Le jeu en vaut vraiment la chandelle!

✧ Bernard Willmotte, CSC-Métal

Pour la CSC, l'Europe doit représenter un espoir, celui de la paix, du développement social, économique et environnemental

Comment défendre le modèle social européen dans un contexte de crise internationale? Et que faut-il attendre de la présidence belge de l'Union européenne au second semestre 2010? L'analyse de Claude Rolin, secrétaire général de la CSC.

Qu'est-ce que le modèle social européen?

C'est un ensemble de valeurs communes, dont l'objectif est d'unir les citoyens européens, de sauvegarder la paix et d'assurer le progrès économique et social pour tous. Cette dimension de solidarité qui est mise en œuvre à travers la coopération entre les Etats et à travers le dialogue social européen est d'ailleurs ce qui distingue l'Europe de ses concurrents économiques. Il ne s'agit pas d'uniformiser les systèmes sociaux de tous les pays au niveau de la Bulgarie ou du Danemark, c'est impossible et inadapté aux réalités de chaque Etat. L'Europe a des outils uniques pour le bien-être de tous ses citoyens. Et elle a effectivement mis en place, au fil du temps, un important dispositif de normes minimales qui servent de garde-fou à la spirale descendante du dumping social. Malheureusement, ces outils sont mis à mal ou inexploités.

Quelles sont les menaces qui pèsent sur ce système?

Il faut le dire clairement: nous sommes aujourd'hui face à certaines décisions des structures européennes (Commission, Cour de justice, Conseil,...) qui se montrent irresponsables et incohérentes vis-à-vis des objectifs de lutte contre l'exclusion et de développement d'une économie basée sur la connaissance et sur l'emploi de qualité. La croissance et la compétitivité ont pris le pas sur le progrès social. Les politiques visant l'amélioration des conditions de travail sont de plus en plus renvoyées aux Etats membres sans recherche de dénominateur commun à la hausse. Pourtant, le progrès social est nécessaire au développement économique. La crise que nous vivons aujourd'hui nous le prouve. Le banc patronal est de moins en moins demandeur de compromis avec les travailleurs et leurs représentants. En cela, ils oublient que c'est dans les pays où les travailleurs ne sont pas organisés dans des syndicats représentatifs et où le dialogue social est peu développé que les conflits sociaux sont les plus durs.

Concrètement, qu'est-ce que l'Europe a apporté de positif sur le plan social?

Comme exemples positifs, on peut certainement citer la création d'un fonds d'ajustement à la mondialisation destiné à aider les travailleurs frappés par les grandes restructurations industrielles. Ou encore la création des fonds structurels européens: 1.000 milliards d'euros pour 2007-2013 dont 2 milliards pour la Belgique. Ces fonds financent notamment la formation des travailleurs, des jeunes et des demandeurs d'emploi. On peut aussi se réjouir de la législation de l'UE sur l'information et la consultation des travailleurs, ainsi que sur les comités d'entreprise européens, même s'il y a des améliorations à apporter. C'est sur base de cette directive que les droits à l'information et à la consultation des travailleurs des PME ont pu progresser. Il y a aussi la directive sur la libre circulation des travailleurs, la directive sur les discriminations, sans oublier les accords sur le télétravail, le stress au travail, le harcèlement et la violence au travail, etc.

La crise ne risque-t-elle pas de remettre en question la solidarité entre travailleurs européens?

Dans un contexte de crise, il y a toujours un risque de repli sur soi, y compris de la part des Etats. Et la mise en concurrence des travailleurs sera certainement renforcée. Malgré cela, l'«euromanifestation» organisée en décembre dernier à Strasbourg a été un grand succès. Malgré les fortes disparités entre pays en matière de durée du travail, les travailleurs ont compris l'intérêt de se mobiliser et ont su convaincre le Parlement de ne pas affaiblir le texte de

Réconcilier l'Europe avec ses citoyens



© Guy Piffers

la «directive temps de travail». De manière générale, la solidarité entre les travailleurs européens s'organise, notamment grâce à la CES (Confédération européenne des syndicats). Même si les niveaux de développement des pays sont différents, les préoccupations des travailleurs sont communes: pouvoir d'achat, protection sociale, santé/sécurité,... De plus, l'échange d'informations et d'expériences au sein de la CES permet de savoir ce qu'il se passe dans les autres pays et de mieux cerner les enjeux.

La CSC mise beaucoup sur la future présidence belge de l'Union.

Quels sont les dossiers que vous souhaitez voir avancer?

Lors de sa présidence de 2001, la Belgique avait fixé la qualité de l'emploi comme objectif. Nous attendons qu'elle fasse de même en 2010: l'emploi, la protection sociale et le développement durable ne doivent plus passer après l'économie. De plus, 2010 sera l'Année européenne de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Nous attendons une série de mesures concrètes concernant, par exemple, l'anticipation des restructurations, la formation des travailleurs, veiller à ce que les syndicats et employeurs soient réellement consultés dans le cadre de



Claude Rolin, secrétaire général de la CSC: «D'abord respecter les travailleurs et les allocataires sociaux dans leur dignité».

l'évaluation de la «directive services», la lutte contre le dumping social, le maintien des droits des travailleurs dans le cas de transfert d'entreprise, la création d'un impôt européen sur les bénéfices des entreprises européennes,... La liste est longue mais nous avons les moyens d'avancer.

Avant cela, les Belges devront élire leurs représentants au Parlement européen le 7 juin. Quel message souhaitez-vous délivrer à nos futurs représentants?

Les citoyens européens ont besoin de l'Europe pour faire face aux difficultés qu'ils rencontrent au quotidien, et l'Europe a besoin de ses citoyens pour avancer. Sans leur confiance, sans leur voix, les institutions resteront bloquées. Pour gagner cette confiance, la première chose à faire est de respecter les travailleurs et les allocataires sociaux dans leur dignité, et leur montrer que l'on défend leurs conditions de vie et leur environnement. L'Europe a les outils pour le faire, mais elle manque d'ambition et de conviction pour les utiliser. L'Europe a le devoir et le pouvoir d'être un moteur de progrès social au niveau mondial. Elle le prouve en ce moment avec son paquet de mesures énergie-climat. Aux futurs élus européens de prendre les dispositions nécessaires pour réconcilier les citoyens avec l'Europe. ✨

Les enjeux du vieillissement

Depuis de nombreuses années, l'Union européenne sait qu'elle devra faire face à une importante augmentation du nombre de personnes âgées. C'est un enjeu de société important, avec des conséquences en matière de santé, de services, de revenus, d'emploi... En 2000, les Etats membres ont défini la Stratégie de Lisbonne. Pour faire face au vieillissement, quatre objectifs ont été fixés: garantir des retraites sûres et viables; garantir des soins de qualité, accessibles à tous et financièrement viables; augmenter le taux d'emploi des personnes âgées et faire reculer de 5 ans l'âge de l'arrêt de travail; et promouvoir l'intégration sociale des aînés.

L'Union veut limiter son rôle à l'impulsion et l'harmonisation des mesures prises par les Etats membres. Ainsi, en 2008, la Commission a renouvelé son agenda afin de proposer aux Etats membres un programme de politiques

à mettre en place. Parmi ces politiques: permettre aux retraités de bénéficier de la redistribution des richesses produites, en liant par exemple la pension à l'évolution du salaire moyen.

Ces différentes initiatives ne suffisent pas aux aînés qui ne se sentent pas écoutés. Pour les Pensionnés, pré-pensionnés et chômeurs âgés (PPCA) de la CSC, Georges Maloteaux constate: «Les institutions européennes devraient échanger plus d'informations avec la société civile afin de mieux comprendre ses préoccupations». L'Union doit donc encore faire des efforts pour répondre aux défis du vieillissement. Les PPCA s'y emploient activement au sein de la Fédération européenne des retraités et des personnes âgées (Ferpa) qui compte 9 millions de membres venus de 40 organisations syndicales.

☆ B.M.